



Mars 2013

VERS LA MISE EN PLACE D'UNE « GARANTIE JEUNES » CONTRIBUTION DU CNAJEP

La « garantie jeunes » témoigne de la volonté du Gouvernement de créer les conditions de l'autonomie financière des jeunes et de les accompagner dans leur parcours vers l'insertion socio-professionnelle.

Si nous partageons cette ambition générale, le dispositif à inventer doit réunir plusieurs conditions pour être efficace et pertinent.

Mettre en œuvre un accompagnement global

A travers la « garantie jeunes », l'ambition est d'aboutir à un mécanisme contractuel qui permette de sortir les jeunes de la précarité et de les accompagner dans leur **parcours vers et dans l'emploi**. La « garantie jeunes » est donc centrée sur les enjeux liés à l'insertion professionnelle, et ne promeut pas une approche globale de la jeunesse et de son autonomie.

Nous tenons à réaffirmer ici que l'emploi n'est pas le seul cadre de socialisation, et que l'émancipation des individus est rendue possible par la combinaison de plusieurs facteurs (éducation, formation, emploi, logement, santé, culture, loisirs, engagement, etc.). L'émancipation ne saurait donc se limiter à la seule question des ressources financières et de l'intégration au marché du travail.

Il importe par conséquent de sortir du seul prisme du parcours socio-professionnel et de développer un **accompagnement global** qui prenne en compte l'ensemble du projet de vie du jeune et qui permette de mobiliser l'ensemble des leviers favorisant l'émancipation du jeune.

Tendre vers l'universalité

La « garantie jeunes » correspond à une mesure expérimentale et ciblée sur les jeunes les plus en difficulté. Elle s'inscrit de ce fait dans la continuité des **dispositifs morcelés et dérogatoires au droit commun** qui ont été mis en place depuis plus de 35 ans et qui ont échoué à créer les conditions de l'émancipation des jeunes.

Il importe par conséquent de rompre avec cette logique et de tendre vers la mise en place d'une **couverture universelle d'émancipation** qui serait ouverte à tous les jeunes, qui pourrait être adossée à un droit à l'éducation-formation tout au long de la vie, et qui pourrait s'inscrire dans le cadre d'une réforme fiscale plus profonde (remise en cause de la familialisation des aides publiques, etc.).

Cette couverture universelle doit constituer un levier dans le processus de socialisation et d'émancipation des jeunes. Elle doit permettre de répondre aux besoins économiques fondamentaux des jeunes en termes d'accès à l'emploi, au logement, à la santé, à l'éducation, à la culture, aux loisirs liés à ce parcours, et doit être pensée en lien avec la mise en place du **service public d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes**.

Favoriser l'expérimentation

La prégnance de la vision linéaire des parcours de vie tend à pénaliser les individus, dont les **parcours** sont **de plus en plus segmentés et diversifiés**. Pour les uns, ces trajectoires morcelées sont choisies. Pour les autres, notamment pour de nombreux jeunes, ces parcours sont davantage subis que choisis, du fait de l'allongement des périodes de transition avant d'arriver à une situation stabilisée (passage des études au marché du travail, de la vie avec les parents à la fondation d'une famille, etc.).

Il est nécessaire de prendre la mesure de ces transformations et, dans ce sens, d'appréhender la jeunesse comme une phase initiatique d'expérimentations, pendant laquelle chaque individu doit être en mesure de tester ses choix, et éventuellement de se tromper, sans pour autant devoir en subir des conséquences définitives.

L'enjeu consiste par conséquent à adosser à la « garantie jeunes » un système d'accompagnement leur permettant autant que possible **l'expérimentation et la réorientation**. A cet égard, l'exigence d'une contrepartie imposée aux jeunes éligibles à la garantie jeunes nous paraît en partie antinomique avec cette ambition.

Créer des dynamiques de territoire

L'une des conditions de réussite de la « garantie jeunes » réside dans la **capacité des acteurs d'un territoire** (collectivités, agences publiques ou para-publiques, missions locales, associations, monde de l'entreprise) **à se mobiliser** afin de répondre collectivement au défi de l'autonomie des jeunes sous tous ses aspects (éducation, formation, emploi, logement, santé, culture, loisirs, engagement, etc.).

L'enjeu consiste par conséquent à aller au-delà de la simple gestion d'un dispositif et à **refonder un projet de territoire autour des jeunes** afin que tous les acteurs de ce territoire se sentent investis.

Aller plus loin dans l'accès des jeunes au droit commun

En définitive, la « garantie jeunes », dans le calibrage qui en est proposé (public ciblé, montant alloué aux jeunes, caractère expérimental), s'apparente à une mesure d'urgence qui devra être complétée par d'autres réformes plus structurelles en faveur de l'émancipation des jeunes, dans le cadre d'une **action coordonnée et transversale** des pouvoirs publics (en matière d'éducation, d'orientation, d'accompagnement, d'emploi, de logement, de culture, etc.) et dans la perspective de **favoriser l'accès des jeunes au droit commun**.